

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

ère modification simplifiée du Plan local
d'urbanisme.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du _____ de

M. le Maire de :

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
Membres suppléants : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 17/12/2019 au 20/01/2020.

les lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : registre Mairie de Libourne

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête : de mise à disposition du Public.

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾

17 DEC. 2019

RAS

18 DEC. 2019

RAS

19 DEC. 2019

RAS

20 DEC. 2019

RAS

23 DEC. 2019

RAS

24 DEC. 2019

RAS

26 DEC. 2019

Zone UE : article UE 12 Présence stationnement
pour résidence de vacation sociale (automobiles / 2 places)
observation de : N. MAURICE détective Opbrengisme Forces
Ville de Libourne

Courrier 1 : Francois Joffre / Dominique Vincent
demandeur parcellaire BHG/B3 en UA

Courrier 2 M. Christophe GIGOT demande
parcelles BP 110 et BP 112 en zone constructible.

27 DEC. 2019

Notice explicative : erreur document graphique
page 321 → Sur le plan en vigueur, la parcelle de
la piscine devrait être en UVC.
N. MORICE. DUF / Ville Libourne

30 DEC. 2019

RAS

31 DEC. 2019

R. A. S.

- 2 JAN. 2020

R.A.S.

- 3 JAN. 2020

R.A.S.

- 6 JAN. 2020

R.A.S.

07 JAN. 2020

R.A.S.

- 8 JAN. 2020

R.A.S.

~~- 8 JAN. 2020~~ - 9 JAN. 2020

M. Nicolas GRONDIN: Demeurant au 133 Avenue de l'Épave
06-62-39-12-23. Demande d'augmentation de la superficie de la
maison au sol ou agrandissement via un étage +

Courrier 3 = Aquitains demande pour
l'ilot Grelot rose 6 Rue Grelot et 54 Rue Hoche
pour la mise en valeur d'un espace paysager et
arboré

10 JAN. 2020

R. A. S.

13 JAN. 2020

RAS.

14 JAN. 2020

M^{me} Lamarella Patricia 12, chemin de Gueyrosse
→ Zone A - Changement de destination: OK
↳ "pour devenir un cabinet médical" = il
serait plus opportun que la formulation soit =
"pour devenir un cabinet médical et/ou paramédical."
Merci.

15 JAN. 2020

R A S.

16 JAN. 2020

M^{me} M^{me} COUENNE, mes services seront pour vous et vous
pouvriez également en contacte son club en lieu de 20 m²
un club jardin. Le club sera de Paul M... en fait que
le projet.
Nous parlerons au M^{me}, très avenue de la M...
Sous direction avec une équipe, pour ce projet, et permettra
égalité de valeur certains cabinets déjà établis dans la partie
l'attente. Merci.

17 JAN. 2020

* Dérégulation à l'article R 151 21 §3 : Vérifier que tous les articles de la zone UC sont en accord

* Modification de l'article 6 de la zone UC
le schéma et sa légende ne sont pas très clairs
indiquer plutôt en légende : zone d'implantation
possible de la façade principale.
ND' / Ville Libourne

20 JAN. 2020

RAS.

20 JAN. 2020

Le _____ à 17 heures 00.

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e) Corinne Venayre, Adjoint au Maire à l'urbanisme déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 35 jours consécutifs, du 17 Décembre 2019 au 20 Janvier 2020.
de 8 heures 30 à 12h heures 30 et
de 13 heures 15 à 17 heures 00.

Les observations ont été consignées au registre

par 4 personnes (pages n° 2 à 5).

En outre, j'ai reçu 4 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du 1/12/2019 de M me JOFFRE Françoise
- 2 lettre en date du 18/12/2019 de M GIGOT Christophe
- 3 lettre en date du 6/01/2020 de M Aquitans N. TAZI Simon
- 4 ^{fait} lettre en date du 8/01/2020 de M me BOLZER Anne
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature
à l'urbanisme, au patrimoine
aux grands travaux
et au logement



Corinne VENAYRE

Courrier 1

Arrivée : 03/12/2019
Registre : 2019-12-23272
Courrier
Esteve Marie-Paule

Françoise JOFFRE
Dominique VINCENT
SCI HINGALLS
SARL H2F
7 RUE CHANZY
33500 LIBOURNE

Monsieur le Maire
Mairie de Libourne
Place ABEL SURCHAMP
33500 LIBOURNE

LRAR N° 1A 176 812 3735 9 et Email
Objet : Demande de modification de PLU
ZONAGE PARCELLE BH 613

Libourne le 1^{er} Décembre 2019

Monsieur le Maire,

Suite à notre visite le 12 Novembre et comme convenu lors de cet entretien, nous vous confirmons que nous souhaiterions une modification du PLU, sur les parcelles dont nous sommes propriétaires, à savoir les parcelles BH 616 et BH 613.

En effet, la parcelle BH 616 est en zone UA, alors que la parcelle BH 613 est en zone UB.

Or, comme vous nous l'avez dit, et comme nous en sommes convenus, cette différence de zonage entre 2 parcelles contiguës, et appartenant au même propriétaire, n'est pas tout à fait logique ni cohérente.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans ignorer, qu'à l'heure actuelle, nous sommes sollicités par plusieurs « acheteurs potentiels », dont la Société METALIVING reçue par vous-même et vos Services d'Urbanisme.

L'ensemble de nos interlocuteurs, nous demande si une modification du PLU est envisageable ?

En effet, dans un souci de « rentabilité », nos contacts souhaitent tous augmenter la surface d'exploitation, par surélévation des bâtiments, mais dans le strict respect des hauteurs des immeubles adjacents.

Nous sollicitons donc, de votre haute bienveillance, la modification du zonage de la parcelle BH 613, et son passage de zone UB en zone UA, tout comme le zonage actuel de la parcelle BH 616.

En effet, sachant que le délai d'obtention d'un permis de construire et de sa purge de recours, dans ce cadre est en moyenne de 11 MOIS, nous souhaiterions « gagner du temps » et pour ce faire entamer dès à présent la demande de modification du PLU.

Vous comprendrez aisément, qu'en l'état actuel du zonage du PLU sur les parcelles ci-dessus mentionnées, nous ne pouvons signer aucun sous seing, avec une telle condition suspensive et sans aucune « certitude ».

Nous ne pouvons pas nous permettre, de « figer » une vente éventuelle et de faire perdre des mois à nos « acheteurs potentiels » et à nous même.

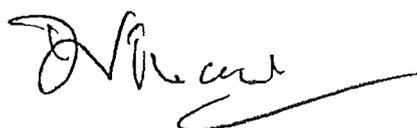
Nous espérons sincèrement que vous pourrez nous donner satisfaction en acceptant d'unifier le zonage des 2 parcelles ci-dessus mentionnées.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

F JOFFRE



D VINCENT



GIGOT Christophe
100 route de Saint-Emilion
33500 LIBOURNE

Arrivée : 19/12/2019
Registre : 2019-12-23815
Courrier
GUIRMAND Brigitte

Courrier 2

LIBOURNE, Le 18 décembre 2019

Mairie de Libourne
Monsieur le Maire
42 Place Abel Surchamp
33500 LIBOURNE

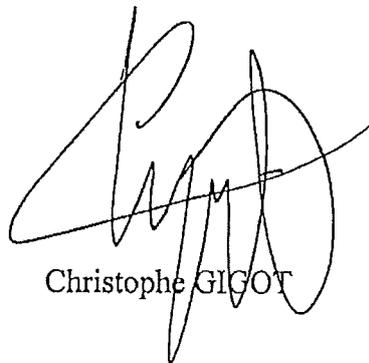
Monsieur le Maire,

Comme je vous l'avais déjà indiqué il y a quelques mois, une erreur c'est glissée dans le PLU et concerne les modifications de zonage de parcelles appartenant à mon épouse et à moi-même. Il s'agit des parcelles BP 110 et 112, qui a ma demande il y a quelques années ont été classées comme constructibles. De plus une construction est en cours actuellement sur la parcelle BP 112 (permis de construire délivré le 17 novembre 2010) et elle n'est pas mentionnée sur le PLU alors qu'elle figure bien sur le plan de situation !

Je vous demande donc de bien vouloir procéder à cette modification sur les deux parcelles afin qu'elles retrouvent leurs caractéristiques précédentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

PJ : copie du plan de situation visé par vos services avec la mention des zonages existants dans le cadre du POS
copie du zonage actuel dans le cadre du PLU



Christophe GIGOT

Département :
GIRONDE

Commune :
LIBOURNE

Section : BP
Feuille : 000 BP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 09/10/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION



SERVICE URBANISME

M. CH. BOUILLAUD

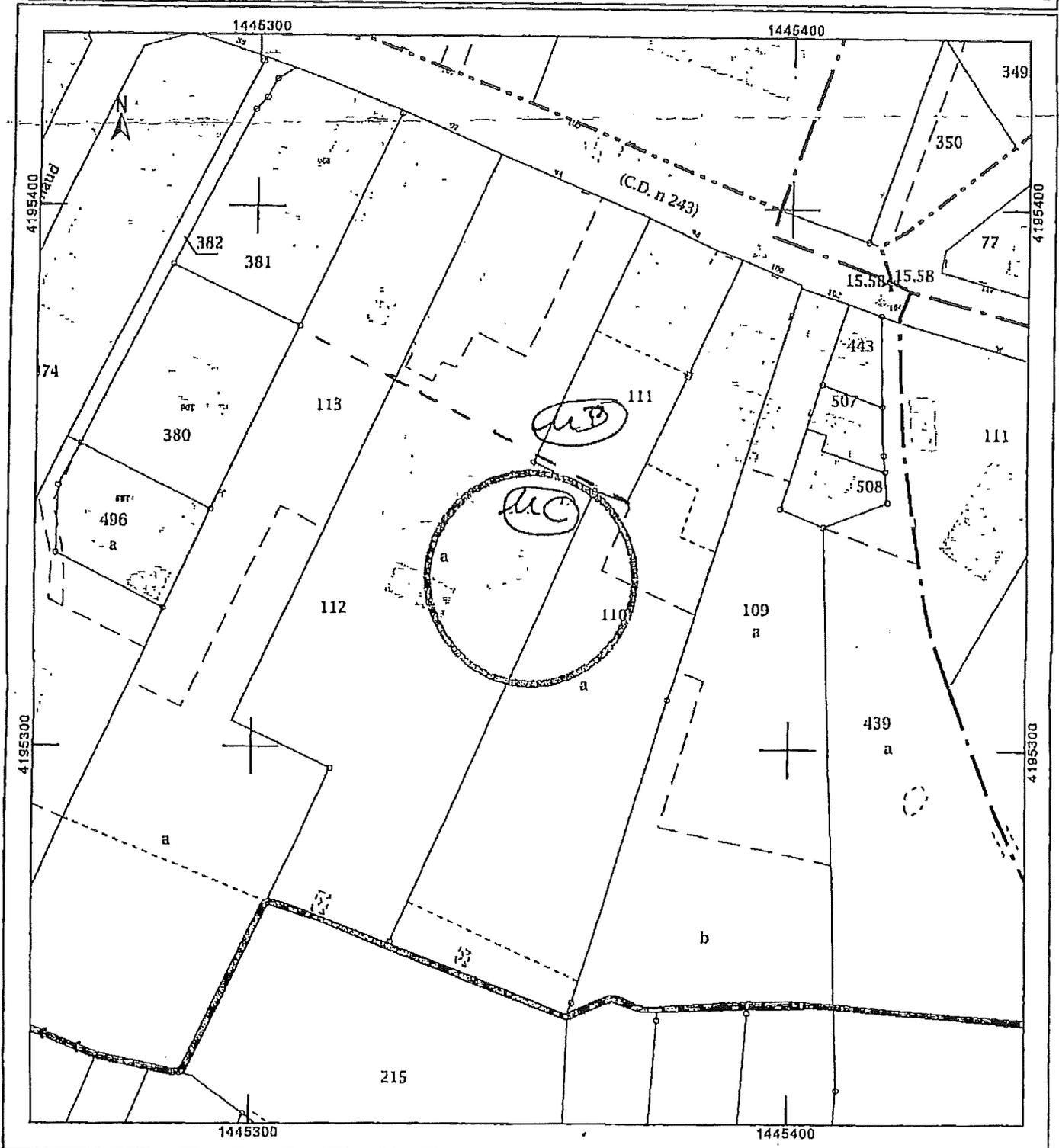
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE
LIBOURNE
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
33505
33505 LIBOURNE
tél. 05.55.25.44.57 - fax
plgc.330.bordeaux@dggfp.finances.gouv.fr

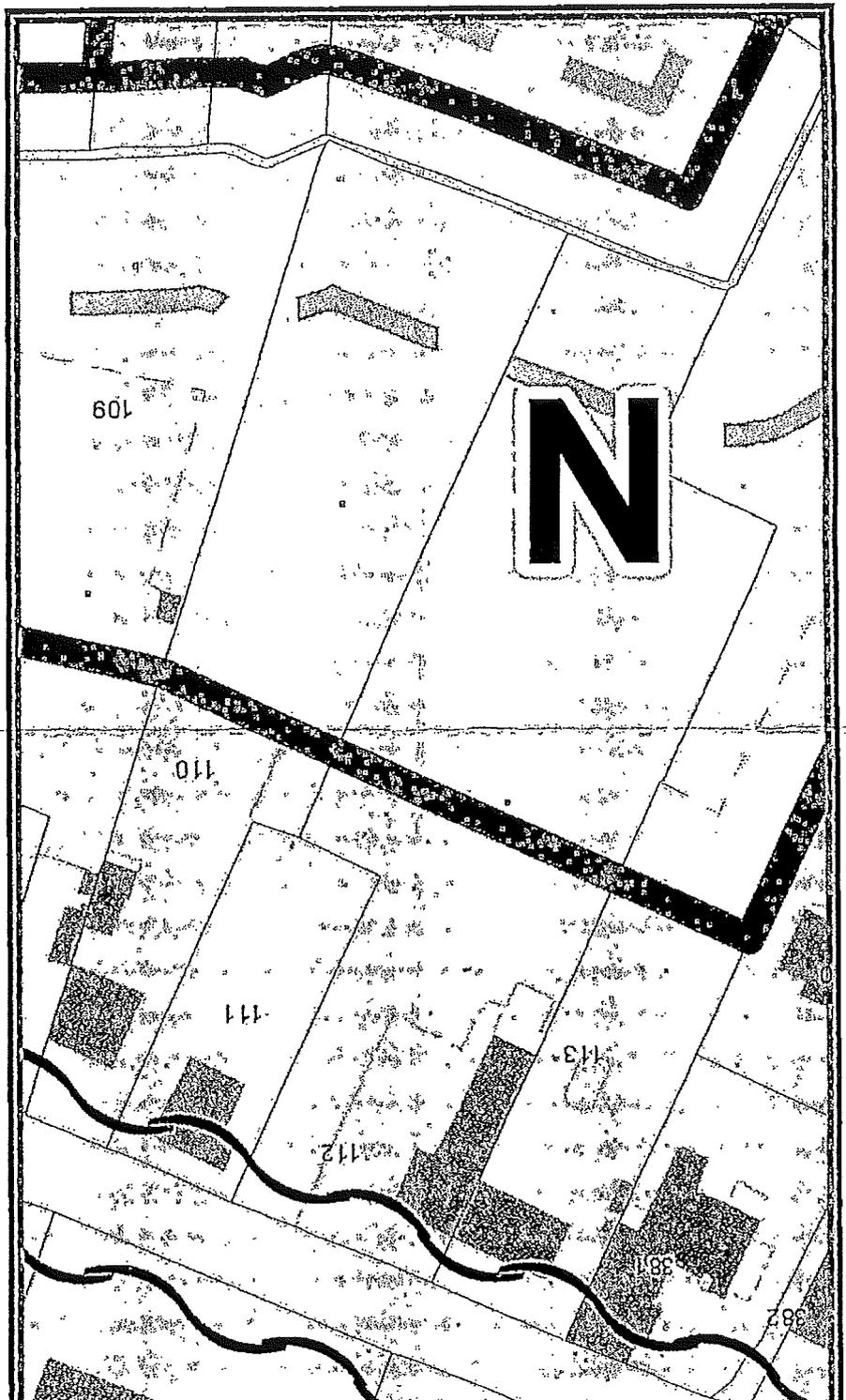
Cet extrait de plan vous est délivré par :

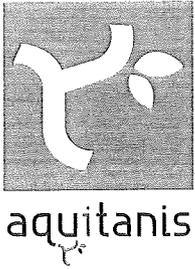
cadastre.gouv.fr

Sous POS : Zones UDO+UC

- 8 OCT. 2019



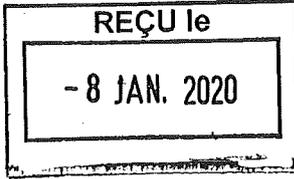




Original à : UNBA
Copie à : Maire
C. Venayne

Réf : COOPAIRS/LL/ST/146
Bordeaux, le 06 janvier 2020

Monsieur le Maire
Mairie de Libourne
42 Place Abel Surchamps
33500 Libourne



24-180

A l'attention de Philippe Buisson, Maire de Libourne

Affaire suivie par Simon Tazi, ☎ 07 82 84 37 92 ✉ s.tazi@aquitanis.fr

Objet : Modification simplifiée du PLU de Libourne – contribution d'aquitanis au registre des observations du public

Monsieur le Maire,

Aquitanis porte un projet de réaménagement de « l'îlot Grelot » sise 6 rue Grelot et 54 rue Hoche. Ce projet mixte inclut la mutation de divers parcelles publiques autour d'une opération de réhabilitation / construction neuve.

Cette reconfiguration d'ensemble permet la mise en valeur d'un espace paysager et arboré au centre de ce projet et constituant un espace de respiration pour le quartier qui pourrait être ouvert à l'ensemble des libournais.

De plus, le cèdre situé à l'entrée de ce futur parc possède des qualités indéniables justifiant une protection paysagère afin d'obérer toute possibilité de construction à la place de ce sujet remarquable.

Par la présente, aquitanis souhaiterait que cette continuité paysagère ainsi que ce cèdre fassent l'objet d'une protection urbanistique renforcée dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la commune de Libourne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le chargé de développement et d'opérations,

Simon TAZI

Zone UF

Maurice Nathalie

De: BOLZER, Anne <a.bolzer@linkcity.com>
Envoyé: mercredi 8 janvier 2020 16:56
À: Maurice Nathalie; Bouillaud Christine
Objet: RHVS

Bonjour Mesdames,

Je vous présente mes meilleurs vœux en cette nouvelle année.

L'équipe de MOE a pris un peu de retard. Nous allons déposer le permis semaine prochaine.

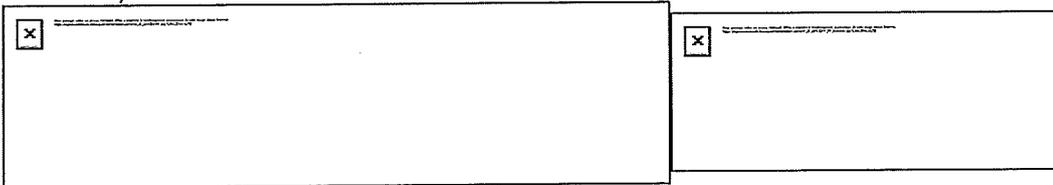
Concernant le PLU en cours de modification, comme convenu, pour l'article 12 sur les stationnements, il faudrait rajouter Hébergement hôtelier/ résidence hôtelière à vocation sociale afin qu'il y ait bien 1 place mini pour 3 chambres pour la RHVS.

Nous souhaitons savoir si vous aviez pu échanger avec M. Balu suite à sa remarque sur le contrôle de légalité par rapport à la modification du PLU.

Pour le permis, je souhaitais savoir si vous aviez besoin d'un accord de Mesolia pour déposer le permis également sur leur terrain au niveau de la rampe d'accès. Nous sommes en train de finaliser le plan de division de Mesolia. Nous joindrons au permis le plan de division de la snfc immobilier. Mesolia m'indique qu'il ne fournisse pas toujours de courrier pour les permis.

Bien cordialement

Anne **BOLZER**
Directrice de Programmes adjointe
- M. 06 60 62 99 67
E. a.bolzer@linkcity.com
1 rue Romain Rolland
33310 Lormont - France
www.linkcity.com



Les données et renseignements contenus dans ce message sont personnels, confidentiels et secrets. Toute publication, utilisation ou diffusion, même partielle, doit être autorisée. Si vous n'êtes pas le bon destinataire, nous vous demandons de ne pas lire, copier, utiliser ou divulguer cette communication. Nous vous prions de notifier cette erreur à l'expéditeur et d'effacer immédiatement cette communication de votre système.

Any data and information contained in this electronic mail is personal, confidential and secret. Any total or partial publication, use or distribution must be authorized. If you are not the right addressee, we ask you not to read, copy, use or disclose this communication. Please notify this error to the sender and erase at once this communication from your system.